

LE NATIONALISTE

JOURNAL DU DIMANCHE

RÉDIGÉ EN COLLABORATION

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 20, RUE SAINTE-THÉRÈSE, MONTRÉAL.

Téléphone Bell : Main 3237.

La séance est ouverte . . .

Caché dans la garde-robe des ministres, j'ai eu l'honneur, mercredi dernier, d'assister à une assemblée spéciale du cabinet Gouin. J'ai tout entendu. Il s'est agi du surplus de l'année courante. M. Gouin.—Mes chers collègues, le trésorier ayant annoncé un excédent de \$1,000,000, je désire savoir si vous avez quelques suggestions à faire pour dépenser cette somme. M. Weir me parait excessivement mal à l'aise, et cela me donne des soupçons. M. Devlin.—La colonisation a besoin d'argent. J'ai un grand projet en vue: celui de placer dans la vallée des Laurentides quelques milliers de mes anciens électeurs de Galway. Il y a trop d'Irlandais en Irlande. M. Taschereau.—Et dans le cabinet aussi. M. Turgeon.—Attendez que les esprits soient mieux préparés. Pour le moment, je crois que le meilleur placement possible serait l'achat en sous-mains des actions de la compagnie du "Nationaliste". M. Gouin.—Par le baron de l'Épave? M. Taschereau.—Non, mais L'Amérique pourrait bien s'en occuper. M. Gouin.—Et vous, monsieur le secrétaire de la province, qu'avez-vous l'intention de faire avec votre part de surplus? M. Rodolphe Roy (souponnant).—Je vais pouvoir me marier, enfin. M. Jules Allard.—L'agriculture est dans le marasme. M. Weir.—Allons donc! parlez de questions sérieuses. M. Turgeon.—Nous pourrions peut-être détroquer une certaine somme au IIIe centenaire. M. Allard.—C'est une fête anglaise: la province de Québec ne saurait s'en occuper. M. Weir.—Champlain était un grand Québécois. M. Turgeon.—Sa gloire n'a pas surpassé la mienne. M. Gouin.—Nommons donc une Commission qui s'enquerra des moyens à prendre pour dépenser notre argent. M. Allard.—Elle pourrait se composer de Jean Prévost, Henri Bourassa et Armand Lavergne. M. Gouin.—J'ai des doutes sur leur loyauté. M. Weir.—Soyez prudents; il faut éviter les extravagances. M. Taschereau.—Il faudra construire une prison pour remplacer celle des Plaines d'Abraham. M. Weir.—Encore une dépense inutile!

LA GRANDE CONSPIRATION

Comment on va nous reprendre les Cantons de l'Est

Le cauchemar de l'envahissement de la province de Québec par l'immigration étrangère, hante toujours le cerveau de l'écrivain de la "Vérité". Il voit partout la conspiration pour noyer l'élément canadien-français. Fort naïvement du reste, il se vante d'avoir ton flair en disant que les efforts du gouvernement vont se porter vers les Cantons de l'Est pour en faire de nouveau la conquête. Ainsi débute un article du "Temps" (numéro du 23 mars) en réponse à la "Vérité". Notre confrère d'Ottawa, on le voit, trouve assez ridicule de croire que le ministère de l'Intérieur a pour désir la ruine de la nationalité canadienne-française. Mais le "Nationaliste" a été le premier journal du pays à dénoncer la Grande Conspiration; il y a plus d'un an il signalait déjà le projet conçu par les mange-français relativement aux Cantons de l'Est, et si dans ces idées-là il y a du ridicule, il en réclame sa part. Pour nous en tenir à cette affaire des Cantons de l'Est, cependant, nous allons aujourd'hui soumettre au "Temps" quelques faits très simples. S'il trouve encore cela ridicule, il le dira; nous nous engageons d'avance à reproduire sa réponse. Lundi passé encore, un ministre (M. Graham) déclarait au Parlement que "c'est vouloir remonter au moyen-âge que de s'occuper de savoir si une nationalité ou une religion a la prépondérance en ce pays." Ce sont là des questions auxquelles il ne faut jamais songer. (Voir Hansard, édition non-revisée, p. 5662.) Ce langage n'est pas nouveau. Pour ne point parler de nos ministres canadiens-français, qui semblent encore renchérir là-dessus, c'est celui que nous tiennent tous les jours M. Fielding, M. Aylesworth, M. Oliver et, en général, tous les hommes politiques anglais. Cette proposition s'attaque à l'esprit de la Constitution, qui veut le maintien de l'équilibre entre les races, et elle est évidemment de nature, dans l'actuel état de choses, à favoriser la majorité. Cependant, voyons comment les Anglais s'y conforment les premiers. Les Cantons de l'Est, peuplés d'abord de citoyens de langue anglaise, sont devenus aujourd'hui en majorité canadiens-français. Pour être conséquents avec le principe qu'ils nous prêchent, les Anglais ne devraient seulement pas s'apercevoir de cela. Mais voyez: au mois de juin 1907, M. Weir, aujourd'hui trésorier de la Province, signalait comme un péril national, devant le synode protestant réuni à Montréal, la dépopulation anglaise dans la province de Québec. L'hon. M. Weir, disait la "Patrie" du 18 juillet de la même année, propose une organisation qui empêche les propriétés rurales de sortir des mains anglaises. Les ministres protestants seraient chargés d'aviser l'organisation des qu'on leur assignerait serait résolu à quitter son village, et celle-ci s'occuperait de lui trouver un substitut de même race. Cependant le ministre avoue que cela ne suffirait pas, et qu'on ne peut compter que sur l'immigration. Pourquoi ne pas diriger vers la province de Québec une partie de ce flot d'immigration anglaise qui s'en va vers l'Ouest? Quelque temps après, M. Fisher, et d'autres hommes publics anglais, exprimaient sur le même sujet, en diverses circonstances, une opinion identique. Dès cette époque, pourtant, ils avaient déjà commencé leurs travaux. Le "Record", journal quotidien publié au centre même des Cantons de l'Est, à Sherbrooke, donnait en effet les détails suivants sur l'immigration anglaise, dans un article daté du 17 août 1907. A cette époque, 1500 immigrants s'étaient déjà fixés dans la région, dans l'espace d'un an et demi. Le premier acte officiel en faveur de l'immigration dans les Cantons de l'Est, disait le "Record", remonte à printemps de 1906, alors que, par l'influence de M. Fisher, E.-W. Brewster était chargé de représenter les comtés de notre région au port de Québec. Comme résultat, M. Brewster nous envoyait l'an passé 624 personnes. En janvier dernier (1907), M. Brewster partait en mission spéciale pour l'Angleterre. Durant son court séjour en ce pays, il enrégimenta aux ports d'embarquement 224 émigrants pour les Cantons de l'Est, après leur avoir acheté leurs billets de traversée; presque tous sont arrivés. Jusqu'ici, cette saison, M. Brewster a dirigé sur les Cantons de l'Est environ 250 personnes. Cela fait en tout 1,098 immigrants

établir chez nous grâce à cet agent spécial. Mais cela ne représente pas le résultat de tout le travail d'immigration accompli ici depuis une couple d'années. Il n'est pas exagéré de dire que 1500 immigrants se sont établis dans les Cantons de l'Est depuis l'hiver de 1906 (soit depuis un an et demi). Plus loin le "Record" expose les moyens mis en œuvre en Angleterre pour diriger l'émigration vers les Cantons de l'Est. Il passe aussi en revue les obstacles rencontrés par M. Brewster, mais ajoute que rien de cela ne dépend du ministère de l'Intérieur, lequel est on ne peut plus favorable à l'entreprise. "M. Fisher, du reste, a dépensé jusqu'ici beaucoup d'efforts dans le bon sens et il va sans doute continuer." Voilà quelle était la situation vers l'époque où M. Weir et M. Fisher lançaient le cri d'alarme à leurs compatriotes de la province de Québec. Il y aura deux ans ce printemps que M. Brewster fut nommé agent d'immigration pour les Cantons de l'Est. Pendant près de deux ans il aura été le seul agent de ce genre de toute la province de Québec. A ce propos, le ministre de l'Intérieur, M. Oliver, était forcé de faire, au cours de la session de 1907, les déclarations suivantes: M. BERGERON. — Avez-vous des agents de ce genre dans la province de Québec, et si vous n'en avez pas quelle en est la raison? M. OLIVER. — Non, nous n'en avons pas; une des raisons est que la province de Québec est tout proche des ports de mer (111). L'année dernière nous avons employé un agent dans les Cantons de l'Est de la province de Québec et nous l'employons probablement encore cette année. Nous l'avons nommé M. Fisher. M. BERGERON. — Il y a d'autres localités que les Cantons de l'Est dans la Province de Québec. M. OLIVER. — Le département ne s'est occupé que des Cantons de l'Est. ("Hansard", version française, p. 6,902.) A la même date (15 avril), le Hansard porte les lignes suivantes: M. BOURASSA. — J'ai été surpris d'entendre dire à l'hon. ministre que le besoin de main-d'œuvre agricole ne s'y fait pas sentir et que dès lors il n'a nommé dans cette province qu'un agent dans les Cantons de l'Est. Le ministre voudrait-il dire quel est le nombre de ces agents dans l'Ontario? M. OLIVER. — Cent-quatre-vingt-dix-huit. ("Hansard", version française, p. 6,918.) Ainsi c'est bien clair, et il convient de noter la chose en passant: tandis que dans la province d'Ontario le gouvernement fédéral nommait 198 agents pour fournir la main-d'œuvre aux cultivateurs, dans la province de Québec il n'en nommait pas un seul, SI CE N'EST DANS LES CANTONS DE L'EST, pour essayer de reconquérir ces comtés sur les Canadiens français. Cédant enfin à l'agitation déterminée par la campagne du "Nationaliste", le gouvernement a prudemment décidé de faire cesser cette injustice outrageante. Il vient en effet de nommer, pour les divers comtés de notre province, des agents chargés de recruter parmi les immigrants les sujets dont nos agriculteurs ont besoin. Mais le fait n'en reste pas moins acquis, que l'unique agent que nous ayons eu pendant deux ans dans Québec, avait pour fonction exclusive de s'occuper à renforcer l'élément anglais dans les Cantons de l'Est.

concitoyens d'origine britannique. La reconquête des Cantons de l'Est, voilà la grande affaire à l'ordre du jour. Aussi bien cela s'explique-t-il aisément. Le "Temps" aura beau dire que nous rêvons; y a-t-il, en dehors des journaux payés pour l'ignorer, un homme qui ne sache pas que les Cantons de l'Est furent peuplés par des colons anglais dans l'espoir de faire contre-poids à l'élément canadien-français? Et Durham, en son fameux Rapport, ne déclare-t-il pas en toutes lettres que ces "cantons" furent ainsi colonisés DANS L'ESPOIR D'ANGLICISER LE BAS-CANADA? Les Canadiens français, par leur naturelle force d'expansion, se sont graduellement emparés des Cantons. Il s'agit maintenant, pour les successeurs de Durham, de reconquérir cette région. Ils sont déjà à l'œuvre et ils ne tarderont pas à nous montrer ce dont ils sont capables avec la force dont ils disposent. On se tromperait si l'on croyait que nous voulons blâmer nos concitoyens anglais. Ils tâchent de se fortifier le plus qu'il leur est possible, et la chose est bien naturelle. Tout au plus pourrions-nous nous étonner de les entendre nous prêcher l'oubli des sentiments de races, eux qui ne pensent qu'à cela! Mais nos hommes publics sont tellement veules, et la masse de notre population, grâce à ses journaux, est tellement aveuglée, qu'en vérité ils seraient bien sots de n'en point profiter. Nous voudrions seulement voir les Canadiens français montrer autant de souci de l'avenir de leur race et réclamer avec autant de raison ce qui leur est dû. Les citoyens des Cantons de l'Est, comme contribuables au budget de l'immigration, dit le "Sherbrooke Record", réclament comme un droit qu'on dépense dans leur intérêt une partie de ces argent. (Numéro du 17 août 1907.) Le "Record" est un journal libéral. En partant du principe qu'il pose, le gouvernement devrait dépenser chaque année pour l'immigration, dans les pays de langue française, environ \$300,000. Comme question de fait il nous accorde \$14,500. Et le "Canada", le "Soleil" et la "Presse" trouvent encore cela de la folle générosité. Quant à la balance de ces \$300,000 dont nous nous saignons tous les ans pour alimenter notre budget d'immigration, le ministère de l'Intérieur l'emploie à nous inonder de gens hostiles à notre race. Et c'est avec cet argent précisément que l'on va tenter de nous reprendre les Cantons de l'Est. Quoiqu'en dise le "Temps", la Grande Conspiration existe, elle poursuit son œuvre avec activité, depuis un an seulement elle a ajouté 16 comtés anglais à la Confédération, dans quinze ans nous ne serons, grâce à elle, plus même un dixième de la population de ce pays, dans vingt ans elle aura placé un million d'immigrants anglais dans le nord de la province de Québec, et dans vingt-cinq ans elle aura reconquis sur nous les Cantons de l'Est. M. Laurier lui-même ne fait nulle difficulté d'admettre que dans un quart de siècle le Canada comptera vraisemblablement 30 millions d'habitants. Renserrés entre les Anglais de l'Ouest et les Anglais de l'Est, entre les Américains massés au Sud et les Anglais fixés au Nord, le long du Transcontinental, que ferons-nous alors? Nous pourrions crier "Vive Laurier!" et boire de l'eau. Oui, n'en déplaise au "Temps", la Grande Conspiration existe. Et la preuve, c'est le "Temps" lui-même, journal canadien-français, rédigé par des Canadiens français, si bien maîtrisé, directement ou indirectement, par l'influence anglaise, qu'il s'obstine à cacher des faits éclatants comme le soleil et sur lesquels il pense exactement comme nous. J. F.

A L'HOTEL DE VILLE

Il se fait beaucoup de besogne depuis quelques jours à l'hôtel de ville; mais il faudrait savoir si cette besogne est avantageuse aux contribuables. On sait de quelle façon l'on a formé les Commissions actuelles. Après étude approfondie des besoins particuliers des divers quartiers, et considération des capacités respectives des échevins, on avait d'abord constitué les Commissions en un projet accepté par le groupe canadien-français et par celui des échevins anglais, comme c'était l'habitude. Ce projet devait se réaliser par la sanction du Conseil. Mais l'intrigue se faufila dans les rangs des échevins et, dans l'ombre et sans discussion, se bâcla au dernier moment un autre projet, qui fut adopté par les votes alliés des minorités canadienne-française et anglaise, des mécontents, des intrigants et des nouveaux échevins à qui l'on n'eût aucune peine à faire prendre des vessies pour des lampes électorales. Ce qui fait—comme on devait s'y attendre—que les choses marchent à la diable dans la plupart des Commissions. C'est ainsi que la Commission des Finances (la plus importante de toutes au point de vue des crédits à dispenser et de l'influence à exercer) se trouve composée de cinq échevins représentant l'Ouest et de deux seulement représentant l'Est. C'est ainsi qu'à la Voirie ne sont représentées que les extrémités de la Ville; les quartiers du centre, les plus importants, n'y ont aucun échevin. C'est ainsi que, dans quatre Commissions, se trouvent à la fois les deux représentants d'un même quartier, l'un regardant l'autre. C'est ainsi que les sept membres de la Commission de l'Hôtel-de-Ville s'ensavent comme des chiens de faience et ne font rien autre chose, pendant que tous les travaux de ce département sont suspendus. C'est ainsi qu'à la Commission de l'Incorporation le président tempête contre tous ses collègues, qui s'en fichent comme d'une senelle. C'est

ainsi qu'à la Police mijotent de nouveaux scandales qui se terminent par des décapitations; qu'à l'Aqueduc se découvrent des irrégularités si graves qu'elles devront s'expliquer devant les tribunaux; qu'à la Voirie la peur immobilise tout le personnel, etc., etc. Pour dire que ça marche, ça ne marche pas du tout. Les choses vont mal aujourd'hui, et elles iront plus mal encore à l'avenir si ne se rétablit point l'entente cordiale en vertu de laquelle la grosse majorité canadienne-française a jusqu'à présent permis à la minorité anglaise de régner à son gré ses propres affaires. L'échevin Mercier a courageusement prévenu les échevins anglais du danger auquel ils s'exposaient en se mêlant de l'organisation des échevins de langue française. Ce danger est réel, et les inconvénients de ce pacte rompu affecteront l'harmonie des deux races autant que la bonne administration des affaires municipales. L'échevin Giroux, en donnant un avis de reprise en considération, a fourni aux échevins du Conseil l'occasion de remettre les choses au point, de réparer la bévue commise. Mais la politique entre dans la danse, et le "Canada", qui ne s'occupe jamais de choses municipales, saisit cette question d'administration pour en faire une question de bleu et de rouge. Parce que c'est l'échevin Giroux qui a proposé le accommodement des choses déplorables que l'on a faites, il ne faut pas approuver ce projet de accommodement, il vaut mieux, à ce qu'il paraît, avaler l'erreur et en laisser souffrir tous les citoyens. Et les intrigants exploitent ce préjugé: il se fait beaucoup de besogne à l'hôtel de ville. L'intérêt public commande, au contraire, que les Commissions chargées de l'administration municipale soient constituées avec discernement, et que se réparent les erreurs commises. Libéraux et conservateurs n'ont qu'à y gagner. CONCORDIA.

Le procès Asselin

Il paraît qu'on est à la veille de reprendre le procès de notre ancien directeur, aux assises de Québec. S'il reste du temps, on jugera ensuite une demi-douzaine de cambrioleurs, quatre ou cinq types accusés de vol à main armée, et une couple d'empoisonneurs. Tant il est vrai que la Justice, dans la province de Québec, sert à toute sorte de choses, même à poursuivre les meurtriers.

Un discours de M. Devlin

Lundi soir passé, M. Ch. Devlin, ministre de la Colonisation, parlait devant le Club Mercier, à Québec. Il en a profité pour faire l'éloge de M. Joly, ancien premier-ministre, dans les termes suivants: (nous citons le "Canada") : M. Joly s'empressa d'abandonner le projet de loi qui avait pour but l'imposition de nouvelles taxes, et il commença à mettre à exécution son programme d'économie dans les dépenses contrôlables. IL COMMENÇA PAR RÉDUIRE SON PROPRE TRAITEMENT. CELUI DE SES COLÈGUES, DES DÉPUTÉS et les dépenses générales. Il se consacra si contrairement à cette besogne, d'ailleurs peu agréable, qu'en la première année il avait réalisé une économie de \$210,263. M. Devlin n'est pas à Québec de

puis bien longtemps. Il n'y était pas depuis plusieurs jours qu'il devait cependant connaître suffisamment l'estomac de ses collègues du cabinet et de la députation. Il n'ignore certainement que tous, députés et ministres, ne rêvent présentement que d'une chose: augmenter leur traitement, et qu'il n'y a qu'une raison pour les en empêcher: les élections prochaines. Il sait que ce beau projet vint tout près de se réaliser il y a deux ans, qu'il ne bloqua que par les hésitations de cinq ou six mauvaises têtes, et que c'est, à tous tant qu'ils sont, leur dessein bien arrêté de se voter ce supplément de revenu dès après l'élection générale. M. Devlin, qui connaît ces faits, s'en va louanger M. Joly d'avoir commencé, dans son œuvre d'économie, "par réduire son propre traitement et celui de ses collègues." Ce n'est donc pas assez pour M. Devlin d'avoir prêté à ce ministre vermouthé le peu d'appui qu'il pouvait lui apporter. Ce n'est pas assez pour lui de fermer les yeux sur les villénies et les "turgeoannades" dont il est le témoin journalier. Il ne lui suffit pas de s'être fait, en entrant dans ce cabinet, le complice de ces inconscients ou de ces dilapidateurs, et de faire à tout moment l'apothéose d'un régime qui doit à lui-même lui soulever le cœur. Il faut encore qu'il aille évoquer, en face de cette assemblée de ruminants qui s'appelle aujourd'hui la Législature de Québec, la figure d'un Joly de Lotbinière, "qui pour économiser commençait par réduire son propre traitement, celui de ses collègues et celui des députés." C'est pousser loin l'ironie. Mais il parlait devant des ministériels de Québec, et il se croyait tout permis. Nos produits sont purs, nos remèdes rigoureusement dosés; confiez-nous vos prescriptions elles seront remplies avec soin et célérité. Pharmacie Lauréna, c/o S.-Denis et Ontario.

Inventions et inventeurs

La "Presse" aujourd'hui lance l'idée d'une grande convention de tous ceux de nos compatriotes qui ont à leur crédit une invention quelconque. — ("La Presse", 25 mars 1908.) Moi et Yolande, ou Yolande et moi, comme vous voudrez, sortions pour aller prendre l'air sur la rue des Commissaires, quand nous nous heurtâmes à Labarrière, au coin de la rue Saint-Gabriel. —Quoi de neuf? dimes-nous en choeur. —De l'extraordinaire et du nouveau. Je viens d'être nommé organisateur du Congrès des Inventeurs et c'est moi qui suis chargé de recueillir les inventions nouvelles. On avait d'abord songé à L.-G.-A. Cressé, mais il n'avait pas le temps, toujours occupé qu'il est à se faire photographier. Il a donc refusé, bien à regret d'ailleurs, et c'est moi qui le suis. —Oh! papa! dit Yolande. —Qui suis le directeur, pas autre chose. —Et les fonctions...? —Consistent à découvrir de nouveaux inventeurs. Ça n'est pas difficile; il en pleut. Naturellement, je ne m'occupe pas d'inventions futiles, comme les muselières à puces ou les pièges à coquerelles, et je ne recueille que les sérieuses, celles qui inéminent leur homme tout droit à la fortune. Ainsi j'ai déjà sous la main ceci. Avant que nous pussions nous échapper, le bonhomme avait déjà sorti de sa poche un énorme rouleau de papier qu'il déplaça d'un air important. —Voilà la dernière. Elle m'a été offerte par un Anglais qui la nomme: "self-accelerating turbine" et c'est la chose la plus merveilleuse qui se puisse voir. Vous savez que les nouveaux navires à turbines exigent de la vapeur; avec cette nouvelle turbine il n'en est pas besoin: on se sert de l'eau, tout simplement, et comme l'eau ne manque pas sur mer, vous allez voir comment on s'y prend. (Montrant le dessin). —Tenez, voici l'avant du navire. Voyez-vous ce gros trou? L'eau pénètre par là, traverse tout le bateau par un immense tube et au bout du tube sont les turbines qui font marcher les hélices. —Oui, oui? —Naturellement le bateau ne peut pas partir tout seul, il faut le lancer à chaque voyage, lui donner un "petit air d'aller", mais une fois qu'il a un tout petit élan, l'eau s'engouffre dans le gros tube et les turbines tournent. Plus les turbines vont vite plus le vaisseau avance, et plus le vaisseau avance plus les turbines vont vite, de sorte que la vitesse tend toujours à augmenter. D'ici à Liverpool, on pourra atteindre jusqu'à 97 nœuds et un tiers à l'heure. Par malheur, le navire allant toujours plus vite l'inventeur cherche un moyen d'arrêter une fois arrivé à destination. —On pourrait fermer le tube, ha-sardai-je? —Tiens, c'est vrai, je n'y avais pas pensé. J'en causerai au Docteur Oxi, qui, je ne vous le cache pas, est l'inventeur. Puis, sortant un autre dessin: —Ceci a été nommé par l'inventeur, jeune et brillant élève du collège de Saint-Curtafond, "l'immobilisateur-à-chiens". Vous savez s'il est ennuyeux, surtout à la chasse, d'avoir un chien qui se sauve tout le temps. Or, notre jeune ami, qui est doué d'un talent d'observation peu commun, a remarqué comment les chiens tournent sur place quand ils ont le bout de la queue entre les dents. Le petit dispositif en caoutchouc que voici se place sur les dents de l'animal et est muni d'un crochet. Un crochet semblable se trouve serré au bout de la queue, et quand vous reliez les deux crochets ça y est: la bête ne bouge plus. —Pendant elle tourne? —Oui, comme disait le défunt Gallie, elle tourne... mais elle n'avance pas. J'ai songé à appliquer l'invention aux chevaux qui ne veulent pas stationner aux portes, mais il faudra quelques modifications. J'ai encore ici le "fromage-à-musique", quelque chose de charmant; les "chaussettes aromatiques", à l'usage des employés de M. Rodolphe Lemieux. J'ai aussi.... Yolande et moi, ou moi et Yolande, comme vous voudrez, nous sommes enfiés à ces mots. Mais vous pourrez lire la suite dans la "Presse". P.-M. B.

EAU PURGATIVE RIGA

L'"Ottawa Free Press" cite comme un record GLORIEUX le fait que M. C. Devlin a siégé dans trois parlements différents en trois ans.

Marchands de chair humaine

Comment la Compagnie Smart, avec la connivence du ministère de l'Intérieur, dépouille les journaliers qu'elle importe d'Europe pour le G.-T.-P. --- Les profits énormes qu'elle se fait. --- Pourquoi cinq cents enfants d'immigrants sont morts de misère à Toronto le mois passé.

Nous relevons dans un journal de France la note suivante au sujet de l'immigration au Canada:

POUR REAGIR CONTRE L'IMMIGRATION INTENSIVE. — Les organisations de charité de Toronto, au Canada, se sont réunies récemment pour protester contre l'immigration au Canada de gens sans ressources ou ayant des tares physiques ou morales, et qui se trouvent, dès leur arrivée, à la charge des institutions de bienfaisance. Elles demandent au gouvernement du Dominion de réglementer l'immigration de façon à ne laisser entrer au Canada que les immigrants adaptés aux besoins de la colonie.

Pour ceux qui ne le savent déjà, on peut ajouter que les associations de charité de Toronto, au cours de l'hiver qui achève, ont eu à prendre soin de plus de 20,000 immigrants sans travail. Malgré le zèle de ces associations, subventionnées largement par les pouvoirs publics, et malgré les sommes énormes consacrées par la Ville à divers travaux, ces malheureux ont enduré une affreuse misère. Durant le seul mois de février, CINQ CENTS enfants d'immigrants — le "Canada" lui-même l'annonçait il n'y a pas trois semaines — y mourraient de faim et de froid.

A Montréal le paupérisme n'a pas atteint tout-à-fait les mêmes proportions; cependant les associations de charité n'ont pu suffire aux demandes de secours, et elles ont constaté partout, comme corollaire aux innombrables actes de brigandage chantés par la "Presse", une misère trois fois plus grande que les années passées.

A Winnipeg on trouvait en un seul jour des cinq ou six immigrants morts de froid dans leurs logis.

Nous l'avons expliqué déjà dans "Nationaliste": ces malheureux sont, tous ou à peu près tous, des émigrants importés de tous les pays d'Europe pour travailler à la construction des chemins de fer — particulièrement du Grand-Tronc-Pacifique.

Il existe au Canada une compagnie importante, dont l'objet est précisément de fournir au G.-T.-P. tous les bras dont il a besoin pour ses travaux de construction. C'est elle qui a fait venir d'Europe la plupart des pauvres gens qui ont été jetés hier à la charge de la charité publique dans les grandes villes du Canada.

C'est la James-A. Smart Company, dont les journaux ont annoncé que M. Sifton était l'un des principaux actionnaires. A chaque ouvrier celui-ci engage, la Compagnie Smart fait signer un contrat par lequel elle lui cède d'avance, pour ses frais de transport, puis de pension et d'entretien, les QUATRE-CINQUETIÈMES de son salaire de la saison prochaine.

Tous calculs faits — le "Nationaliste" a déjà produit à ce sujet des chiffres inattaquables — la Compagnie remet à notre homme, les six mois d'ouvrage terminés, une somme d'un plus CINQUANTE piastres. Cela est incroyablement le sait; mais le lecteur n'a qu'à vérifier, en se basant sur le contrat lui-même, dont nous donnons le texte ci-après.

Quand nous disons \$50, nous mettons les choses au mieux. Nous supposons qu'il s'agit de gens de bonne conduite et qui ont pu travailler tout le temps. Ceux-là auront \$50 à la fin de l'année.

Mais combien y en a-t-il qui se seront abstenus de rien dépenser en dehors du strict indispensable?

Voici comment se lit la formule d'engagement de la Compagnie Smart:

Received on account: AGREEMENT

In consideration of the promise of the Grand Trunk Pacific Railway Company, hereinafter called the Company, to give or procure for me, employment on the construction of its railway line, and for which I shall be paid at the rate of at least \$2.00 per day (eight shillings and four pence) and to furnish board at a rate not to exceed \$1.50 per week (eighteen shillings and nine pence) I hereby agree as follows:

I will work as a labourer for the Company, or for any contractor or sub-contractor with whom the company secure work for me for a period of at least six months, or for such other period as the Company or the contractors or the sub-contractors may require my services, or until I am discharged by the Company or contractors or sub-contractors, in which latter case I shall simply be entitled to wages earned up to the time of my discharge. My service shall be as a labourer, or in any other capacity my employers may desire, at the same rate of wages as is paid to other persons similarly employed.

My employment, and the relation of master and servant between the Company and me, is to commence immediately upon my signing this agreement, and I am to be subject to the orders and commands of the Company from time to time thereafter, but wages are to be paid me from the time only when I begin work on the construction of the railway, and not during transportation.

The Company reserve the right to discharge me at any time without notice, in case I shall fail to perform my duties to the satisfaction of the Company or the foreman in charge of the work.

In further consideration of the advance to me of transportation from the point from which I embark, or to the place, to the point in Canada where I am to be employed, or to the Railway Station from which men are transported for work, for medical examination, premium for insurance, and advance made under this Agreement, and for incidental expenses connected with this Agreement, amounting in all to \$..... I solemnly acknowledge as a just and legal debt for which I have received full value and for the repayment of which I regard myself as legally and in honour bound to repay, I hereby assign and transfer to JAMES ALLAN SMART the whole of the balance which may become due to me or wages from time to time from the said Company or other Contractor or sub-contractor for whom I may be working on their contract, after deducting the charge for board as above, and the medical fee usually charged workmen in such cases, as security for the repayment of the said..... and I hereby irrevocably appoint the said JAMES ALLAN SMART my true and lawful attorney to receive all my said wages, which may from time to time be earned by me in respect of the said employment, and I hereby authorize the said Grand Trunk Pacific Railway Company and every Contractor or sub-contractor or other person by whom I may be employed upon the said work or other work, to deduct the said amount from my first earnings on the said work, less board and medical fee as aforesaid, and to pay over such amounts as may become due to me from time to time to the said JAMES ALLAN SMART, until the said sum of \$..... has been completely repaid.

I further agree to pay the charge of not exceeding \$1.50 per week for board and also medical attendance or any other reasonable charge which the company, contractors or sub-contractors, may be put to while I am in his or their employ, and such amount to be deducted from any wage due me.

MY REAL NAME IS.....
MY AGE IS.....
MY PRESENT ADDRESS IS.....
I AM (married or single).....
This agreement has been signed on the..... day of..... 190.....
In the presence of.....
WITNESS.....
The possession of the triplicate copy of this Agreement signed by JAMES A. SMART or his authorized agent will identify the person to be employed.

JAMES A. SMART CO., LTD.

(Traduction.)

Sur la promesse de la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique, ci-après appelée la Compagnie de me fournir ou de me procurer, dans la construction de son chemin de fer, de l'emploi au salaire minimum de \$2.00 par jour (huit shillings et quatre deniers), et de me fournir la pension au prix maximum de \$1.50 par semaine (dix-huit shillings et neuf deniers), je conviens ce qui suit:

Je travaillerai comme journalier pour la Compagnie, ou pour tout entrepreneur ou sous-entrepreneur de qui la Compagnie m'aura obtenu de l'emploi, pendant au moins six mois, ou tant que la Compagnie, l'entrepreneur

Il n'y a plus de travail sur les chemins de fer, l'hiver approche, et les terrassiers du G.-T.-P. se dirigent vers Winnipeg, vers Toronto, vers Montréal. Nous mettons en fait que deux semaines après leur arrivée dans ces villes, 90 p.c. d'entre eux ont fondus leurs dernières piastres. Alors, tandis qu'une partie de ces affamés se livre à la main armée, les autres assiègent les associations de charité ou crévent de faim tranquillement dans quelque trou...

Les journaux de Toronto nous apprennent en effet que ces malheureux sont à peu près tous des immigrants employés à la construction des chemins de fer. "Le Conseil municipal devra faire tout en son pouvoir, disait le "Globe" à la date du 2 décembre passé, pour donner de l'emploi aux légions de travailleurs étrangers qui essaient de gagner une misérable subsistance D'ICI QUE REVIENT LA SAISON DE CONSTRUCTION DES CHEMINS DE FER."

Dès le 12 mai 1907, le "Nationaliste" avait prévu ce qui arrive.

Combien de ces misères, disions-nous justement en publiant l'acte d'engagement de la Compagnie Smart, — combien de ces malheureux, à qui on a donné du travail pour six mois, mais qui n'en restent pas moins sans ressources ensuite — combien d'entre eux iront grossir l'armée des vagabonds, et même des criminels?

Nous ne sommes pas des prophètes. Le gouvernement fédéral prévoyait certainement ces choses tout aussi bien que nous. Pourquoi ne les a-t-il pas empêchées?

Si M. Sifton avait été, comme on l'assure, des intérêts considérables dans la Compagnie Smart, cette question devient facile à résoudre.

Dans tous les cas un fait est certain: c'est que l'on n'a pu importer ces milliers d'ouvriers à la cachette, et que l'affaire s'est faite nécessairement avec la connivence au moins tacite des agents du ministère de l'Intérieur.

La Compagnie Smart a dû faire dans cette entreprise des centaines de mille piastres de profit.

C'est pour cela qu'il faut que de pauvres diables, après avoir été trompés et dépouillés par ces marchands de chair humaine, s'en aillent mourir de misère à Toronto, à Winnipeg ou à Montréal...

"CINQ CENTS enfants d'immigrants, dit le "Canada", sont morts de froid et de faim, à Toronto, dans un mois."

C'est pour cela que ces enfants sont morts: pour enrichir M. Smart et ses amis.

Mais M. Smart et ses amis sont des hommes dignes de toute estime; M. Sifton fut ministre de l'Intérieur de 1896 à 1905 et M. Smart était son sous-ministre et son homme de confiance; et "Canada" vantait alors M. Sifton comme il vante aujourd'hui M. Oliver. Ce sont tous d'honnêtes gens, aussi vrai que je vous parle.

Et nous qui dénonçons leurs trafics, nous sommes des brandons de discorde et des cerveaux-brûlés!

ou le sous-entrepreneur aura besoin de mes services, ou jusqu'à ce que je sois congédié par la Compagnie, l'entrepreneur ou le sous-entrepreneur, auquel cas mon salaire cessera à la date de mon renvoi. Je servirai en qualité de journalier, ou en toute autre qualité que mes patrons désireront, au salaire généralement attaché à des emplois semblables.

Je deviendrai l'employé de la Compagnie, et nos relations deviendront celles du maître et du serviteur, dès la signature de la présente convention, et désormais la compagnie pourra, quand il lui plaira, me donner des ordres, mais mon salaire ne comptera que du moment où j'aurai commencé à travailler à la construction du chemin de fer.

La Compagnie se réserve le droit de me congédier en tout temps sans avis préalable, si je ne remplis pas mon devoir à la satisfaction de la Compagnie ou du contremaître.

Je m'engage à accepter les avances qui me seront faites pour le voyage (du port d'embarquement, ou de tout autre lieu, au théâtre des travaux ou à la station du chemin de fer d'où les hommes doivent être emmenés à l'ouvrage, pour l'examen médical et pour l'assurance); et je m'engage à accepter d'avance faite en vertu de cette convention pour quelque dépense qui en résulterait incidemment; formant en tout la somme de \$..... que je reconnais devoir justement et légalement à la Compagnie pour valeur reçue, et que je me considère en droit et en honneur tenu de rembourser; je cède et transporte par les présentes à JAMES ALLAN SMART tout le salaire qui me reviendra de service à autre de la Compagnie, de l'entrepreneur ou du sous-entrepreneur au service de qui je serai, déduction faite de la pension au taux stipulé plus haut, et de la somme retenue en pareil cas sur le salaire de l'ouvrier pour les soins médicaux; cela en garantie du remboursement de ladite somme de \$..... Et, par les présentes, je désigne irrévocablement ledit JAMES ALLAN SMART comme mon procureur légal, autorisé à toucher le salaire attaché à mon emploi, et à l'appliquer au remboursement de ladite somme; et j'autorise par les présentes ladite Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique, et les entrepreneurs, sous-entrepreneurs ou autres personnes qui m'emploieront soit audit travail soit à quelque autre travail, à déduire de mon premier gain ladite somme, moins le salaire et les soins médicaux comme il est stipulé ci-dessus, et à verser mon salaire, ainsi réduit, à JAMES ALLAN SMART, jusqu'à ce que le remboursement de ladite somme de \$.....

Je conviens enfin de payer un prix maximum de \$1.50 pour la pension, à part les soins médicaux et toute autre dépense que la Compagnie, l'entrepreneur ou le sous-entrepreneur serait raisonnablement amené à faire pour moi durant mon service; et cet argent sera déduit de mon salaire.

NOM VÉRITABLE
AGE
PRÉSENTE ADRESSE
MARIÉ ou CÉLIBATAIRE
Cette convention a été signée et scellée le..... jour de..... 190..... en présence de.....
TÉMOIN.....
La possession d'un triplicat de cette convention signée par JAMES ALLAN SMART, ou son agent autorisé, servira à établir l'identité de l'engagé.

St. Enoch Square, Glasgow. Merchants' Bank Bldg. Montréal.

Il suffit d'examiner avec un peu d'attention cette intéressante formule d'engagement pour en saisir la portée.

Chaque immigrant, en la signant, s'engage à rembourser à la compagnie qui l'embauche, une certaine somme représentant les avances à lui faites pour frais de transport et autres. On remarquera que dans le texte ci-contre, ce montant est laissé en blanc, parce qu'il est nécessairement variable, mais il est entendu que la moyenne générale est de \$55.00. L'émigrant, qui ne possède rien la plupart du temps, est donc endetté de \$55.00 dès avant son départ. Joli commencement.

Il a la promesse de 6 mois d'emploi (soit environ 125 jours de travail) et d'un salaire de \$2 par jour. S'il travaille tout le temps, il aura donc gagné, à l'hiver, une somme de \$250.

SEULEMENT, sur cette somme il cède au G.-T.-P., pour frais de pension de 6 mois à \$4.50 par semaine, environ \$120 et pour frais médicaux \$6. Voilà tout-de-suite \$126 auxquels il ne touchera même pas.

Sur les \$124 qui restent, il doit à la Compagnie Smart \$55 pour frais de transport, \$5 pour l'acte d'engagement et au minimum \$15 pour l'habillement et les dépenses incidentes des 6 mois. Cela fait bien encore \$75.

Et voilà notre homme en face de l'hiver, dans un pays nouveau pour lui, avec l'énorme réserve de \$49.

Il s'en ira alors à Montréal ou à Toronto assompler les passants pour les piler, à moins qu'il ne préfère tout simplement mourir de faim avec ses enfants, au fond de quelque réduit.

Mais la Compagnie Smart aura fait fortune...

L'incident Talbot-Sproule

UN PEU D'HISTOIRE

(De la "Vérité".)

L'incident Talbot-Sproule invite nécessairement à des réflexions un peu tristes. Le député de Bellechasse avait peut-être raison de fouailler le grand-maître des Orangistes, mais quand nous songeons que ce même député a volontiers mésestimé de vote à ceux du docteur Sproule lorsque les intérêts réels de notre race étaient en jeu, nous ne pouvons nous empêcher de trouver que son indignation sonne légèrement creux.

En 1905, M. Talbot et ses amis ont eu une magnifique occasion de prouver la sincérité de leur patriotisme et la fermeté de leurs convictions. Ils n'avaient qu'à rester fidèles aux traditions des chefs de leur parti, de Blake et de MacKenzie, ils n'avaient qu'à racheter la parole de Sir Wilfrid Laurier lui-même et à sauver par là l'honneur du parlement canadien. Ils ont préféré s'allier à Sproule et à ses amis pour refuser de garantir aux Canadiens-français du Nord-Ouest le droit aux écoles confessionnelles et l'usage officiel de la langue française.

C'est un page que nul ne peut arracher de nos annales et qui éclaire d'une triste lumière la mentalité de ces hommes.

Tous les députés canadiens-français avaient adopté, en seconde délibération, les projets de loi organisant les nouvelles provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan. Ceux-ci contenaient alors le texte fameux que l'on a appelé l'article 16 No 1 et qui, au témoignage de M. Fitzpatrick et Sifton, aurait assuré à la minorité des écoles de son choix. L'article fut modifié en comité général, comme l'on sait, malgré les protestations de M. Bourassa et de ses amis. Lorsque les projets revinrent à la Chambre pour adoption définitive, M. Bourassa, afin d'obliger tous ses collègues à prendre publiquement leur part de responsabilité — les votes de comité ne sont point régulièrement enregistrés — proposa de substituer au nouveau texte de l'article 16, rédigé par les amendements Sifton et Lamont, une rédaction qui correspondait exactement au projet initial de M. Laurier, approuvé par toute la députation française. Le règlement de la Chambre interdisant à l'ancien député de l'acte de reproduire littéralement le texte du premier ministre, il en avait copié mot à mot le premier et le troisième paragraphe, laissant de côté une phrase intermédiaire qui, de l'avis de M. Fitzpatrick lui-même, n'ajoutait rien au sens.

Donc, pour toutes fins pratiques et de l'avis même du ministre de la Justice, l'amendement Bourassa correspondait, de façon précise, au premier article 16; il aurait, comme celui-ci, assuré à la minorité le maintien, non point des écoles bilingues créées par les ordonnances du Nord-Ouest, mais des véritables écoles confessionnelles prévues par la loi fédérale de 1875.

Qu'arriva-t-il? L'amendement fut rejeté par un vote de 132 contre 7, et dans la majorité, mais Sproule et autres orangistes — et leur plus grand ennemi, M. Talbot (de Bellechasse) — et de la plupart des députés canadiens-français. Non-seulement ils refusèrent de garantir le droit de leurs coreligionnaires, d'assurer le respect du pacte constitutionnel et de racheter la parole du Parlement canadien, mais ils foulèrent aux pieds leur propre opinion, ils rejetèrent une proposition substantiellement et presque textuellement identique à celle qu'ils avaient acclamée quelques mois plus tôt.

Pareillement, lorsque M. Bergeron voulut préciser les avantages que devait offrir M. Fitzpatrick et Sifton — le rédacteur de l'article et son principal adversaire — le premier article 16 assurait aux minorités, et faire déclarer que les lois des nouvelles provinces devaient toujours garantir "(a) l'existence d'écoles séparées pour l'usage de la minorité, protestante ou catholique, qui pourra les demander; (b) le contrôle efficace des dites écoles en fait d'enseignement par ladite minorité; (c) l'entière liberté pour la majorité, dans aucun district scolaire, d'avoir l'école qu'elle pourra désirer; (d) la répartition équitable et proportionnelle des deniers affectés à l'instruction publique par la législature de la province et de tous deniers provenant du fonds des écoles établi par l'acte des terres fédérales"; lorsque, disons-nous, M. Bergeron proposa à la Chambre de donner à la minorité, protestante ou catholique, le droit explicite et formel de garantir, 128 voix contre 77, l'existence d'écoles séparées et de leur faire bénéficier de l'usage de la langue française.

Et, parmi les 128, il y avait sans doute M. Talbot et Sam Hughes, mais aussi M. Sproule (de Bellechasse) et les trois-quarts de ses collègues canadiens-français.

Il y a plus. M. Bourassa, qui ne croit point opportun de séparer la défense nationale de la défense religieuse et qui estime l'ailleur que l'usage officiel de la langue française est garanti et par l'esprit du pacte fédéral, et par les promesses faites aux colons de la Rivière Rouge, voulut faire décréter par la Chambre que l'anglais et le français seraient "à jamais et à jamais titre les langues officielles de l'Alberta et de la Saskatchewan." Il demanda à ses collègues d'insérer dans les constitutions nouvelles, comme l'avait fait dans la loi organique du Manitoba — une déclaration, toutefois, et il proposa le texte suivant:

"Toute personne prenant part aux débats de l'Assemblée législative de la province ou comparant devant les tribunaux pourra s'exprimer en langue anglaise ou en langue française; ces deux langues seront usitées dans les comptes-rendus et procès-verbaux de cette assemblée, et toutes les lois adoptées par la législature seront imprimées dans les deux langues." C'était assurément à la minorité française de l'Ouest le traitement que nous donnons à la minorité anglaise.

Les inébranlables sept — M. Bergeron, Bourassa, Armand Lavergne, Lacombe, Monk, Morin et Paget — se retrouvèrent d'accord pour appuyer cette motion, mais 140 voix la rejetèrent avec autant de brutalité que les précédents. M. Sam Hughes et M. Greenway n'y étaient point, mais M. Talbot (de Bellechasse) y était, avec ses amis, et leurs noms s'élevèrent tout près de celui de M. Sproule, alors comme aujourd'hui grand-maître des Orangistes.

Quelques minutes plus tard, M. Monk voulut, comme suprême tentative, provoquer un vote nouveau sur la proposition Bourassa, additionnée de cette phrase limitative: "mais il ne

LE PLUS EXQUIS DES CAFÉS
"Le Café de Madame Huot"
Pur, Fort, Riche en Arôme.
50c. la lb. — 2 lbs. pour 75c.
En vente partout.
La Cie E. D. Marceau, Limitée,
MONTREAL.

RHUMATISME INFLAMMATOIRE

guéri en quelques jours l'Elixir Anti-Rhumatique du Dr Joseph Comtois, qui fait disparaître l'écaille de la tête de morue sans en avoir les inconvénients. Les enfants le prennent volontiers, 35c la bouteille. Préparé par La Société Hygienne Franco-Canadienne, 2002, Bld Saint-Laurent, Montréal, Canada.

DEMANDEZ LE CAFÉ SAINT-MARC

IL EST DÉLICIEUX, SUPERIEUR

fa loisible à ladite assemblée législative, par législation ou autrement, de régler ses délibérations et la manière d'en faire imprimer le compte-rendu. Et les règlements ainsi faits seront énoncés dans une proclamation qui sera faite et préparée sur le champ par le lieutenant-gouverneur en conformité de la loi, et autout à l'avance pleine force et plein effet."

Les sept champions de la dualité des langues acceptèrent et défendirent cette proposition "minima", mais leurs 140 adversaires la contèrent aussi nettement que la motion Bourassa. Une fois de plus M. Talbot et ses amis, dont l'empressement de médier leurs bulletins à ceux de M. Sproule et de sa bande.

Lorsqu'on repasse cette histoire, si fraîche encore, et qu'on entend les praticiens de la reculée indéfinie se poser en docteurs de l'intransigence patriotique, on éprouve quelque chose comme un haut-le-cœur.

OMER HEROUX.
Quand un juriste italien est acclamé par le jury, on lui donne sa liberté et on le laisse tranquille. Il n'en va pas de même quand il s'agit d'un journaliste indépendant.

— Blanche — je vous dis ça entre nous — était fiancée. Mais depuis quelques jours, Blanche et son fiancé sont brouillés. Cet infortuné n'est-il pas venu la chercher pour aller dîner avec un chapeau qui avait l'air de dater d'il y a six ans?

— On voit bien, lui dit Blanche, que vous n'avez pas le point d'acheter vos chapeaux à l'Anatole's Hat Den, rue S.-Laurent, près de la rue Craig. Avec un chapeau d'Anatole vous avez l'air d'autre chose. Le mariage est rompu.

Pour tout "Sport" il y a un Gant "Perrin" insurpassable quant au style et au confort. Demandez-le. En vente chez tous les principaux marchands.

Tous dents sont très belles, nous rellés, garantis l'INSTITUT DENTAIRES FRANCO-AMERICAIN INCORPORÉ 162 Rue Saint-Denis Montréal.

Eau des Carmes BOYER

Rétablit l'équilibre du système nerveux ébranlé par un coup, une chute, une émotion violente.
Agents: ROUGIER Frères, 157, 159, rue St. Jacques, Montréal.

International Post Card Co.

La plus forte, la plus grande, la mieux pourvue des compagnies de cartes-vues, est sans contredit la nôtre. Cartes nouvelles tous les jours. Les prix les plus bas sans exception. Collection complète de nos cartes expédiée franco par la poste sur réception de \$3.
27, 29, 31 Rue S. Jacques, MONTREAL

CONTRE

la Toux opiniâtre, le Rhume, l'Enrouement, les maux de Gorge, la Bronchite, la Consommation au premier degré, le Catarrhe des Bronches et le Croup, en toute confiance le célèbre

Sirope de Goudron et d'Huile de Foie de Morue

du Dr GARNIER, de Paris.

Effet bienfaisant dès les premières doses. Agréable à prendre, il conserve toutes les propriétés actives de l'Huile de Foie de morue sans en avoir les inconvénients. Les enfants le prennent volontiers, 35c la bouteille. Préparé par La Société Hygienne Franco-Canadienne, 2002, Bld Saint-Laurent, Montréal, Canada.

Si vous souffrez de Maladies de l'Estomac

Aigreurs, Manque d'Appétit, Mauvaise digestion, Migraine, Constipation,

Les Amers Indigènes

vous guériront assurément.

En vente partout 25c. le paquet. Franco par la poste sur réception du prix.

LABORATOIRE S. LACHANCE, 87, Rue St-Christophe, MONTREAL.

Confiance!

vous qui avez la poitrine délicate, tous vous enrhumez facilement, qui êtes le froid et l'humidité, qui êtes essouffés en montant un escalier ou en faisant une marche un peu rapide,

LES CAPSULES CRESOBÈNE

Antiseptiques

fortifieront vos bronches, vos poumons; leur antiseptisme mettra inébranlables à l'abri de la contagion, à l'abri des refroidissements, leur volatilité donnera de l'air à vos voies respiratoires et vous serez préservés.

Confiance

vous qui souffrez de la gorge, de bronches, des poumons, vous qu'une vieille bronchite étreint chaque hiver; vous dont la gorge est sensible et dont la voix devient rauque au moindre refroidissement; confiance, l'action des

Capsules Crésobène

pénétre jusqu'aux plus intimes ramifications des voies respiratoires, aucune affection de l'arbre aréole ne lui résiste. Les Capsules Crésobène sont en vente dans toutes les pharmacies. Prix, 50c. le flacon. Dépôt général: Pharmacie Décarie, coin des rues Sainte-Catherine et Saint-Denis, Montréal.

LUNETTES BEAZER LOGNONS A ORCERE

SPECIALISTE OPTICIEN MEDICIN ADJUSTE LUI-MEME A L'INSTITUT OPTIQUE

EXAMEN GRATUIT. 20 ANS D'EXPERIENCE. GUERISON DES YEUX SANS MEDICAMENTS NI DOULEURS PAR LES VERRES TORIC GARANTIS POUR VOIR LOIN ET PRES. SPECIALITE: YEUX ARTIFICIELS. 1445 ST. CATHEURIN BLD. CORN. HOTEL DE WILLET. L'ABRI PAS A AGENTS. MONTREAL.

La Princesse lointaine

Les journaux ont annoncé la récente visite du roi Edouard à Edmond Rostand.

Au Canada, Rostand est connu presque exclusivement comme l'auteur de "Cyrano" et de "l'Aiglon". Bien avant ces deux pièces, cependant, l'illustre poète avait déjà gagné la célébrité par des œuvres d'un grand mérite, notamment la "Princesse lointaine". De cette dernière, nous reproduisons ci-après l'un des passages les plus remarquables: la mort de Joffroy Rudel.

Joffroy Rudel, prince et poète du moyen-âge, s'est épris de la princesse Mélissinde de Tripoli, qui n'a jamais vue, mais dont les voyageurs lui ont dit la grâce et la beauté. Miné par la maladie et sentant approcher sa fin, il s'embarque sur une galère pour Tripoli. Après mille traverses le voici au terme de son voyage: Mélissinde, informée de cette extraordinaire aventure, le vient voir à bord de sa nef; c'est leur première rencontre, et Joffroy Rudel agonisant expire entre les bras de la Princesse lointaine.

MELISSINDE

Parmi les térébinthes,
Ami, c'était à vous que je rêvais le soir;
Et dans les myrtes bleus lorsque j'allais m'asseoir
Le matin, je tenais sous les branches myrtilines,
Des conversations, avec vous, clandestines...

JOFFROY

Parlez, parlez!
FRERE TROPHIME
...ex omnibus periculis...

MELISSINDE

Et lorsque je marchais entre les sveltes lys,
Et qu'un d'eux, s'inclinant, semblait te faire signe,
Comme il me paraissait le seul confident digne
D'un amour si royal que le nôtre, et si blanc...
Je confiais que je vous aime au lys treublant!

JOFFROY

Parlez! car votre voix est la musique même.
Parlez!

MELISSINDE

Je confiais au lys que je vous aime...

JOFFROY

Ah! je m'en vais, — n'ayant à souhaiter plus rien!
Merçi, Seigneur! Merçi Mélissinde! — Combien,
Moins heureux, épris d'une poursuite vaine,
Meurent sans avoir vu leur Princesse lointaine!

MELISSINDE le berce dans ses bras.

Combien, aussi, l'ont trop tôt vue, et trop longtemps.
Et ne meurent qu'après les jours désenchantants!
Ah! mieux vaut repartir aussitôt qu'on arrive.
Que de voir faner, nouveauté de la rive!
Mon être est pour toi d'une telle douceur
Parce que l'étrangère est encor dans la fleur!
Tu n'auras pas connu cette tristesse grise
De l'idole avec qui l'on se familiarise.
Je garde du lointain, par lequel je te plus;
Et tes yeux se ferraient pour ne se rouvrir plus.
Tu me verras toujours, sans ombre à ma lumière,
Pour la première fois, toujours pour la première!

JOFFROY

La princesse est venue! O ma princesse, adieu!

FRERE TROPHIME

Libera, Domine...

MELISSINDE, (debout, le soullevant dans ses bras vers le resplendissement de la mer. Ils sont enveloppés de la pourpre du soleil couchant.)

Tout le ciel est en feu!

Vois, tu meurs d'une mort de prince et de poète,
Entre les bras rêvés ayant posé ta tête,
Dans l'amour, dans la grâce et dans la majesté;
Tu meurs, léni de Dieu, sans l'impunité
Des sinistres objets, des êtres et des fûtes,
Dans des odeurs de fleurs, dans des fruits de violes,
D'une mort qui n'a rien ni de laid, ni d'amer,
Et devant un coucher de soleil sur la mer!

(Joffroy Rudel est mort et laisse retomber sa tête. Elle le couche doucement. Frère Trophime s'avance.)

EDMOND ROSTAND.

(La Princesse lointaine, Acte IV, scène dernière.)

Bibliographie

Abbé CAMILLE ROY. — "Essais sur la Littérature Canadienne". — Québec, librairie Garneau.

(Du "Bulletin de la Canadienne")

Une nouvelle édition de cet ouvrage est, croyons-nous, en préparation. Nous n'en sommes pas étonnés, car il est la meilleure étude de critique qu'ait écrite un Canadien sur la littérature canadienne.

Cela lui donne à nos yeux aussi une valeur singulière et c'est pourquoi je voudrais revenir sur ces "Essais" que, faute de place, j'avais seulement signalés à nos lecteurs.

Le premier mérite du livre est sa grande probité littéraire et certes on n'en ferait pas un caractère et on n'en ferait pas un caractère de caractère, si en matière de critique, il suffisait de vouloir être impartial pour y réussir.

C'est chose particulièrement malaisée pour un écrivain canadien plus encore que pour un français; il doit se garder d'une indulgence bien compréhensible et s'interdire d'autre part de juger l'œuvre d'après l'homme, dans une république des lettres si restreinte qu'il n'est possible à personne d'ignorer son voisin.

Dans une introduction habile et de belle tenue l'auteur pose les principes:

"Notre langue littéraire est elle-même, il faut l'avouer, bien un peu lourde, embarrassée, trop volontiers impropre, indigente et, malgré cette pauvreté, ambitieuse et éloquent. Soulever ces défauts, les signaler à ceux qui en sont coupables est une action aussi utile que souvent elle est fastidieuse.

"Puisqu'il est reconnu que l'art de la composition est ce qui distingue le livre français et lui donne son incontestable supériorité de facture, il faut bien que nos écrivains canadiens, éveillant en eux tous les instincts traditionnels de la race, essaient à leur tour de s'emparer de cet art, de le faire passer et triompher dans leurs œuvres".

Un livre français doit être bien écrit, cela est incontestable et si la critique chez nous fait bon marché de ses droits en telle matière, c'est que la virtuosité est devenue monnaie courante, encore qu'elle cache trop souvent une réelle indigence sous des procédés trop faciles à acquiescer.

D'ailleurs la forme n'est pas tout et M. l'abbé Roy reconstruit qu'un

livre n'est bien écrit qu'à la condition d'être bien pensé.

"C'est par les idées qu'il propose et discute qu'un livre est intéressant et la critique aurait bien tort si elle voulait se borner à l'étude attachante, certes, mais aussi parfois trop étroite, des procédés de l'artiste."

Ces principes sont traditionnels. Encore fallait-il les rappeler avec autorité au moment d'instaurer une critique nationale déjà préparée d'ailleurs par des hommes de goût tels que M. Hector Fabre et M. le juge Routhier.

M. l'abbé Roy avait toutes les qualités voulues: érudition appuyée sur de fortes études, sûreté de jugement et vigueur de plume, pour mener à bien une pareille tâche.

Ses "Essais" débutent par une étude sur l'abbé Casgrain. Evidemment il a aimé cet écrivain, si voisin de lui probablement par bien des côtés. Aussi les pages qu'il lui consacre comptent-elles parmi les plus attachantes du livre. Il nous fait aimer ce vieillard d'un autre âge, ce romantique des bords du Saguenay, loin de nous par ses pensées et très proche pourtant par ses affinités secrètes, par cet esprit de la race qui éclaire ses "Légendes".

De MM. Poisson et Pamphile Le May, M. l'abbé Roy a parlé avec beaucoup de bonheur, leur attribuant leur place dans le chœur des poètes de la seconde époque, détaillant et nuancant leurs mérites, traçant ainsi deux pastels très vrais.

Dans les "Aspirations", de M. William "Chapman", il reconnaît une imagination plus vaste, un souffle plus puissant, de nobles élans, l'ardeur du patriotisme et un amour sincère et profond pour les beautés de la nature au Canada.

Des "Poésies" de M. Alfred Garneau, il relève la délicatesse d'inspiration, la grâce du rêve, traduits dans une forme un peu mièvre mais agréable et souvent élégante.

Le livre de M. Roy reproduit à la fin une remarquable conférence qu'il prononça à l'Université Laval, il y a trois ans, sur la Nationalisation de la littérature canadienne.

Avec une grande force d'argumentation et un grand bonheur d'expression il conseille aux poètes de son pays de chercher leurs sources d'inspiration dans le sol natal. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette thèse et de commenter à notre tour les idées de M. l'abbé Roy.

M. HODENT.

Un cri d'alarme

Monsieur le directeur,
La "Presse", en sa qualité de journal ami des ouvriers, prie de considérer l'opinion de M. E.-S. Clouston, gerant-général de la Banque de Montréal, sur les dangers du collectivisme.

Je suis toujours touché, toujours ému, quand j'entends ce puissant journal parler en faveur des prolétaires. Jene le suis pas moins quand je vois les représentants les plus autorisés du capitalisme enseigner à ceux qui peinent ce qu'ils doivent faire pour ne pas indisposer ceux dont ils dépendent. Je me reproche alors certains mouvements passés contre ces grands journaux qui ne travaillent pas, le bien de l'humanité exigeant que leur intelligence s'applique uniquement à dépenser, comme il leur convient, ce que les prolétaires produisent.

En vérité, les socialistes sont dans une profonde erreur. Ils ont tort, c'est évident, dans leur propagande d'idées qu'ils prétendent justes, équitables et facilement réalisables, comme celle, par exemple, du "droit au travail"; qu'on pourrait tout aussi bien appeler le droit à la vie.

"Le collectivisme, dit M. Clouston, c'est l'ennemi du capitaliste et de l'ouvrier." Ce bon monsieur trouve au capitaliste et à l'ouvrier un intérêt commun mais pas des profits égaux. De grands libéraux ont dit que le patron devait payer à l'ouvrier un juste salaire. Ça, c'est bien parler. Mais sur quoi se basera le patron pour fixer ce juste salaire? Cela me rend perplexé et je sens que la conscience du patron doit être scrupuleuse.

On nous dit que l'exploitation des chemins de fer n'est pas susceptible d'être monopolisée; la "Presse" le dit, cela me suffit, je le crois, mais si elle ne le disait pas, je ne le croirais pas.

On voudrait qu'il en soit ici comme en certains pays où le gouvernement accorde beaucoup de privilèges aux grandes compagnies de capitalistes et malheureusement le peuple. "N'intimidez pas le capital", dit M. Clouston. Il y a donc des pays où le gouvernement protège les grosses compagnies plus qu'il ne le fait chez nous. C'est du nouveau!

Je m'accuse d'avoir, autrefois, entretenu des doutes sur la sincérité de certains journaux, mais au sujet de la "Presse", jamais; et en essence je suis que je les perdrais sur cette déclaration: "Quand la "Presse" élève la voix, de temps à autre, en faveur des compagnies obérées que l'on représente comme des ennemis de la société, ce n'est pas pour le stérile plaisir d'être du côté du plus fort."

N'est-ce pas que c'est très noble? Il faudrait, après cette affirmation, que le travailleur fût bien inconscient pour ne pas être reconnaissant.

D'ailleurs, considérez le personnel qui dirige la "Presse" avec ce que dit la "Presse": vous déduirez comme moi que deux grandes puissances sont propriétaires de ce journal, l'une étant représentée par M. Thomas Côté et l'autre par l'honorable Treflé Berthiaume. Vous déduirez également que ces deux puissances vivent de la bêtise du peuple; mais que ce dernier ne s'en plaigne pas: c'est pour son plus grand bien.

HECTOR.

Montréal, le 26 mars 1908.

L'immigration aux Etats-Unis

Un confrère analyse le dernier Rapport de M. Frank-P. Sargent, commissaire d'immigration et de naturalisation des Etats-Unis. On voit par ce document que durant le dernier exercice financier, le nombre des immigrants arrivés au pays voisin a été de 1,285,249, soit 184,614 ou plus de 17 pour cent — ou plus qu'en 1906, et 258,250 — ou plus de 25 pour cent — de plus qu'en 1905. 3,064 ont été rejetés, contre 2,432 en 1906. Les lois d'exclusion ont réduit à néant l'immigration chinoise, mais celle des Japonais a triplé durant l'année.

Par contre, la crise économique dont les Etats-Unis viennent de souffrir a eu sa répercussion sur le mouvement d'émigration vers l'Europe qui, ces derniers temps, a pris une grande ampleur.

C'est ainsi que, pendant le mois de novembre, il est parti de New-York, la première semaine, 14,200 émigrants; la seconde, 18,200; la troisième, 25,848; la quatrième, 38,284; soit 96,724 individus.

L'année dernière, pendant le même mois, il y avait eu: la première semaine, 7,180 émigrants; la seconde, 8,570; la troisième, 11,800; la quatrième, 14,383; soit 41,933 individus.

Plus d'un tiers des émigrants sont des Italiens.

En lisant les vieux livres

Pourquoi tant de lois sont caduques

Quel est le meilleur système de gouvernement pour un Etat? demandait un jour Catherine de Russie à Mercier de la Rivière.

—Madame, il n'y en a qu'un, et c'est la justice, en d'autres termes le respect de l'ordre et l'obéissance aux lois. —Mais sur quelle base vaut-il mieux faire reposer les lois d'un empire? —Il n'y a qu'une base, madame: la nature de l'homme et des choses... —A quoi réduisez-vous alors la science du gouvernement? —A étudier avec soin, à reconnaître et à promulguer les lois que Dieu a gravées si manifestement dans l'organisation des hommes lorsqu'il les a appelés à l'existence. ("Les Physiocrates.")

Les français dans l'administration

M. le directeur du "Nationaliste",

Mon cher directeur,
Il est à souhaiter que le projet de loi de M. Lavergne sur l'usage du français soit adopté par le Parlement; mais il est à souhaiter également que les français que l'on nous donnera sera du français et non du charabia.

L'année dernière, j'avais demandé à Ottawa les rapports de la Ferme Expérimentale en français; après avoir médité toute une nuit sur le sens de "céréales", "climatures", "essai foncier" (j'en passe et des meilleurs), j'ai dû demander la version anglaise. Je me rappelle également que le "N.X.X. Railway" (pas de libellé!), dans une annonce en français, proclamait que "ses chars étaient les plus confortables du continent et qu'on y trouvait plus de LUXURE que dans tous les autres."

J'ai vu une affiche-horrible en français; d'un côté il était écrit: "lisez haut", de l'autre "lisez bas". (Read up, read down.)

Si l'on veut donner du vrai français, que l'on donne les traductions à faire à un Canadien et non à un Anglais qui ne sache pas un traître mot de notre langue et qui fasse son ouvrage à l'aide d'un dictionnaire, pour arriver comme résultat à un mot-à-mot incompréhensible. Je sais bien alors que, comme ultime ressource on pourra consulter le texte anglais, mais ne sera-ce pas le cas de répéter le refrain connu:

Valait pas la peine, valait pas la peine assurément.
De "troubler" le gouvernement.

BAGEFA.

Montréal, 25 mars 1908.

L'esprit public à Montréal

Monsieur le directeur,

Hier, en revenant de voyage, je causais de Montréal avec un Montréalais. "Ce qui s'y passe actuellement est révoltant, me dit mon interlocuteur. Il n'y a plus chez les hommes publics un seul vestige d'honnêteté. Pas plus tard que la semaine dernière, j'ai vu des charbonniers se partager une série de "bons" pour voyages de neige sans avoir remis une seule pelletée de neige, et cela de connivence avec le fonctionnaire chargé du contrôle. On a dû voler là environ \$300 de l'argent public."

—Vous devriez dénoncer et faire condamner les coupables.

—Oh! cela se passe au su et au vu des échevins...

Cet état de choses existe-t-il réellement? Vous auriez alors une jolie ville.

Agrez, etc., C. D.

Ottawa, le 26 février 1908.

Une lettre de Madame Teresa Carreno

Monsieur le Directeur du "Nationaliste",

Monsieur,
Voudriez-vous avoir l'amabilité de publier ces quelques mots dans les colonnes de votre si estimable journal? Vous me feriez grand plaisir, et je vous prie d'agréer d'avance tous mes remerciements.

J'ai eu l'avantage, ce matin, d'entretenir avec M. Alfred Laliberté et je suis remplie d'admiration pour le talent vraiment extraordinaire de ce jeune homme. Avant d'appriser, par hasard, que sa position financière ne lui permet pas de se consacrer tout-à-fait à sa carrière de pianiste et de compositeur, l'idée m'est venue que si l'on savait quel talent hors-ligne le Canada possède en ce jeune homme, certes on lui tendrait la main pour l'aider à conquérir la célébrité à laquelle son grand talent lui donne tous les droits d'aspirer. Ne pourrait-on pas arranger un grand concert à son bénéfice?

Le Canada, qui n'a jamais manqué de venir en aide à ses fils de talent, tendra, j'en ai la confiance, à faire en faveur de M. Laliberté ce qu'il a fait pour tant d'autres.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma haute considération.

TERESA CARRENO.

TRIBUNE LIBRE

Les mensonges de la "Presse"

Mercredi dernier, la "Presse" nous a servi un énorme mensonge. Elle a imprimé en gros caractères, dans sa dernière page, que 117 Français étaient passés en moins de 5 jours au Bureau d'Immigration de la Province de Québec et avaient été tous placés, ou à peu près tous, dans la province, ou à peu près tous, dans la province, ou à peu près tous, dans la province.

Nous voudrions bien connaître les noms et les lieux de placement de ces 117 cousins!

Nous sommes allés aux renseignements et personne n'a pu nous dire où ils étaient passés. Au Consul-général de France, personne non plus n'a eu vent de cette immigration française. Par contre nous avons appris que près de 500 Français avaient débarqué au pays depuis 15 jours.

Maintenant, pour renseigner la "Presse", nous dirons qu'un certain nombre de Français riches et de grande distinction doivent venir sous peu s'établir dans l'Alberta, à Saint-Hubert, où ils grossiront une colonie française déjà importante. Il paraîtrait que la bonne immigration française traiterait encore cette année du côté du Nord-Ouest.

La "Presse" semble faire le jeu de nos ennemis en publiant des nouvelles fausses, pour pervertir le public que les Français vont venir en masse chez nous ce printemps.

Les voyages du comité-Dupleix

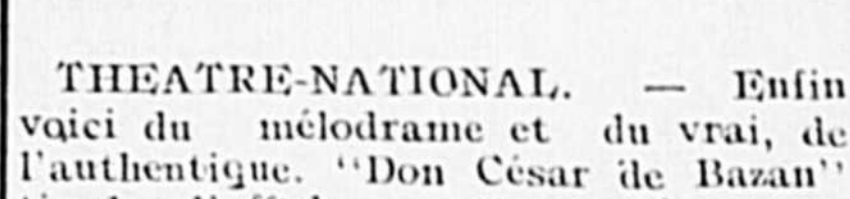
(Du "Bulletin de la Canadienne")

Encouragé par le succès qu'a obtenu le voyage organisé l'été dernier aux Etats-Unis et au Canada, le "Comité Dupleix" prépare dès à présent pour 1908 deux grandes excursions collectives, l'une au Brésil, l'autre au Canada.

Le voyage au Canada présentera un double intérêt pratique et historique. A côté de la visite des grands centres industriels et agricoles si intéressants pour les hommes d'affaires, une large part sera réservée à une sorte de pèlerinage sur les lieux où se sont déroulées les grandes luttes d'autrefois et où nos ancêtres ont fait preuve de tant de bravoure et de persévérance. Le programme de ce voyage comportera, au retour, un arrêt à New-York. Nous publierons ultérieurement tous les détails du parcours choisi.

Le voyage au Canada suivra immédiatement la grande fête que le "Comité Dupleix" organise pour le mois de juin prochain, afin de commémorer le troisième centenaire de la fondation de Québec par Champlain. "La Canadienne" donnera à cette fête son concours dévoué.

Cette fête aura lieu le dimanche 14 juin dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. Elle aura toute l'importance et tout l'éclat que mérite le souvenir des grands Français d'autrefois.



THEATRE-NATIONAL. — Enfin voici du mélodrame et du vrai, de l'authentique. "Don César de Bazan" tiendra l'affiche, cette semaine, au Théâtre-National. Les habitués de cet excellent lieu d'amusements savent tous que c'est le genre de pièces où M. Cazeneuve excelle davantage. M. Cazeneuve a interprété le principal rôle de "Don César" dans presque toutes les villes d'Amérique; partout, il a recueilli des triomphes. Don César est ce type de gentilhomme sans-soleil mais riche de gloire et pour qui l'honneur est tout. Franc comme l'épée qu'il porte, prompt à ressentir la plus petite injustice, il paie de sa tête sa dernière équipée, mais son honneur reste sans tache comme son cœur sans regret.

Cette pièce n'a pas été jouée depuis plus de cinq ans au National, et elle va sans doute y retrouver son succès d'antan.

OUIMETOSCOPE. — Avec le retour de la Semaine-Sainte, le Ouimetoscope va représenter la Passion d'après des vues entièrement nouvelles.

Seulement il ne veut pas imposer ce spectacle, si beau qu'il soit, à ceux qui l'ont déjà vu, et il a décidé de commencer ses représentations un quart d'heure plus tôt qu'à l'ordinaire. Le programme ne changera donc pas.

Il sera complet et contiendra d'excellentes nouveautés. La direction s'attend à refuser du monde à toutes les représentations de cette semaine. 6 Lundi soir, vous pourrez voir chez Ouimet, le chroniqueur théâtral du "Nationaliste", en compagnie de Blanche et de Béatrice. Il est vrai que tous trois y seront incognito, mais peut-être, en cherchant bien, pourriez-vous les y découvrir.

NATIONOSCOPE. — Comme toujours depuis l'ouverture du Nationscope, la représentation, cette semaine, sera des plus attrayantes. Ce qu'il a fallu d'efforts constants, de travail ardu pour satisfaire, de semaine en semaine, la clientèle nombreuse de cette salle d'amusements, seuls, les directeurs peuvent le dire. La concurrence, le marasme dans les affaires, rien n'a pu les arrêter, et leur succès augmente chaque jour.

Les vues animées ne sont autre chose qu'un théâtre, où les acteurs obligent aux spectateurs l'illusion d'une vie qui n'existe pas.

Ce théâtre vaut bien l'autre et le Nationscope est certainement l'égal de ce qu'il y a de mieux sous ce rapport.

Ajoutez à cela la musique et le chant, et vous aurez une idée des jouissances artistiques qu'on peut s'offrir au Nationscope.

PARC SOHMER. — Pour ceux qui aiment les spectacles variés et amusants, la direction du Parc Sohmer a bien fait les choses, et il y aura de quoi rire et s'amuser aux deux représentations d'aujourd'hui.

Voici qui vous donnera une idée du programme:
Les deux Carls, acrobates comiques. Tours sur leurs horizontales. Sauts d'écailles, invraisemblables.
Ringling, trapeviste fameux en Europe.
Hormant, chanteur comique. Répertoire nouveau. On se tordra de rire.
Cadiens, le rival heureux de Caciédo sur fil de fer. Tours incroyables.
Bédard, hercule d'une force inouïe. Exécute une série de tours de force capables de plonger l'assistance dans la stupeur.
Les vues animées du Kinétographe de New-York, nouvelles séries très variées.
L'orchestre du Parc dans sa belle partie de concert.

Dr ARMAND D. PORCHERON
Chirurgien-Dentiste.
13 rue S.-CATHERINE Est
Bureau ouvert le soir de 7 à 8 heures.

Dr ARTHUR BEAUCHAMP
Chirurgien-Dentiste.
168 rue SAINT-DENIS
Tél. Bell. Est 3649.
Transporter son bureau au No 184 rue Saint-Denis, vers le premier mail.

GUSTAVE FAUTEUX

Agent d'assurance représentant la North British & Mercantile Assurance Co., sollicite votre patronage. Feu, vie, marine, accidents, "plate glaces".

80 rue S.-FRANCOIS-XAVIER, MONTREAL.

Poudre à Pâte "Condor"

Celle qui donne les plus belles pâtisseries. Incomparable, Economique.
250. LA LB.
Dans toutes les bonnes Epiceries.
LA CIE E. D. MARCEAU, LIMITEE MONTREAL.

THEATRE DES NOUVEAUTES

COMEDIE FRANÇAISE
SEMAINE DU 30 MARS 1908
LE FILS SURNATUREL
Comédie en 3 actes par Grenet-Dancourt et Maurice Vaucaire.
Intermèdes lundi soir. Matinée samedi.
L'assemblée prochaine: LE CONTROLEUR DES WAGONS LITS.

THEATRE NATIONAL

Semaine du 30 Mars 1908
Le grand succès
DON CESAR DE BAZAN
Drame en 5 actes par M. A. Emery
Brillante distribution. Superbes décors grande mise en scène.
M. P. CAZENEUVE, Directeur
Matinées tous les jours. Toute la semaine: Suite du grand concours d'art dramatique entre les cercles d'Amateurs Canadiens-français de Montréal.
Tél. Bell. Est 1736
Tél. des March. 520

Quimetoscope

VUES ANIMÉES
CHANSONS ILLUSTREES
624 S^{te} CATHERINE EST MONTREAL
VUES NOUVELLES TOUS LES JOURS
DEUX REPRESENTATIONS PAR JOUR
MATINEE A 2 1/2 HRS. PRIX 10, 15, 25, 35, 50, 75
SOIREE A 8 1/2 HRS. PRIX 10, 15, 25, 35, 50, 75
PHONE BELL. 1193, MARCH 550.

Vues Animées NATIONOSCOPE

CHANSONS ILLUSTREES
COIN ST. ANDRE ET S^{te} CATHERINE
TEL EST 5219. PRIX POPULAIRES

STADIUM PATINOIR A ROULETTES

Séances: Matin, après midi et soir. Musique: après-midi et soir. Salles chauffées. Instructions gratuites. Les meilleurs patins avec roues d'acier fournis à la meilleure clientèle. Patineurs et spectateurs, entrée 10c. N.-B.—Les commençants sont priés de venir de préférence aux séances du matin alors que les instructeurs peuvent leur donner plus d'attention.
LUNDIS ET VENDREDIS: Soirées gratuites pour dames. Les parents spécialement invités.
Ce soir dernière représentation de MADAME LUCAS.
Semaine prochaine: TUNO WAGNER, Patineur Acrobatique et de Fantaisie.

L.L. LAPLEUR

Importateur de
Quincaille, Peintures, Verrerie, Vernis etc. Aussi Chaloupes à Gazoline.
1926-1932 rue NOTRE-DAME
43 à 57 rue Dupré, Montréal
Téléphones: au magasin: Bell. Main 2240; Marchande, 643
Aux bureaux: Bell. Main 4161; Résidence — Bell. Monnt 8348, Notre-Dame de Grâce.

CANADIAN NORTHERN QUEBEC

Tel. Bell Est 2141 Tel. des Mars
CARE COIN MOREAU ET S^{te}-CATHERINE
Départ des Trains comme suit: Semaine
9.00 A.M. Pour l'Assomption, l'Épiphanie, Joliette, Grand-Mère, Shawinigan Falls, Québec, La Tuque,
4.00 P.M. Pour l'Épiphanie, Joliette, St-Cuthbert, Shawinigan et Grand-Mère.
6.00 P.M. Pour l'Épiphanie, l'Assomption, Joliette, St-Julienne, New Glasgow et Hérouville.
3.50 M. Dimanche seulement. Pour Joliette, Shawinigan Falls, etc.
Les trains arrivent à Montréal à 8.50, m., 11.40 a.m., 5.35 p.m., les jours de semaine, et à 8.40 p.m., les dimanches.
Raccordement à la Jonction (Montreal) avec les trains du C.P. de Montréal (série Viger), 5.35 p.m., les jours de semaine pour Lac des Saix (Lac, Hérouville, etc.)
GUY TOMBS, Agent Général des Passagers.
EDIFICE DE LA BANQUE IMPERIALE, MONTREAL.

LE PACIFIQUE CANADIEN

Les trains partent de Montréal: DE LA GARE WINDSOR
BOSTON, LOWELL, 9.00 A.M., 4.45 P.M.
TORONTO, CHICAGO, 10.05 A.M., 10.00 P.M.
OTTAWA, 10.35 A.M., 8.55 A.M., 10.10 A.M., 11.00 P.M., 4.45 P.M.
SHERBROOKE, 10.30 A.M., 11.30 P.M., 4.25 P.M.
HALIFAX, ST. JOHN, N.B., 4.25 P.M.
ST. PAUL, MINNEAPOLIS, 9.40 P.M.
WINNIPEG — VANCOUVER, 10.10 P.M.
WINNIPEG-MOOSEJAW, 10.10 A.M., 10.10 P.M.
DE LA GARE VIGER
QUEBEC, 10.55 A.M., .00 P.M., 11.30 P.M.
TEOIS-RIVIERES, 8.55 A.M., 2.00 P.M., 11.30 P.M., 11.30 P.M.
SHAWINIGAN FALLS, 12.00 P.M., 1.50 P.M.
JOLIETTE, 10.00 A.M., 10.55 A.M., 1.50 P.M.
SAINT-GABRIEL, 10.55 A.M., 10.50 P.M.
OTTAWA, 8.25 A.M., 10.45 P.M.
SAINT-AGATHE, 10.45 A.M., 9.15 A.M., 11.45 P.M.
NOMININGUE, 8.45 A.M., 9.15 A.M., 11.45 P.M.
(a) Quot. (b) Quot. excepté dim. (c) Dim. seul. (d) Quot. excepté sam. (f) Sam. seul (R) Lundi, merc. et sam.

GRAND TRUNK SYSTEM

PRIX REDUITS.
Jusqu'au 29 avril.
Billets de seconde classe pour colons de Montréal à
SEATTLE, VICTORIA, VANCOUVER, PORTLAND \$52.70
NELSON, SPOKANE \$49.95
ROSSLAND \$50.60
SAN-FRANCISCO, LOS ANGELES \$54.00
MEXICO CITY, MEX. \$59.50
Bas prix pour plusieurs autres endroits.
LES WAGONS-LITS POUR TOU- RISTS
Partent de Montréal le lundi et le mercredi, à 10

